

Motion déposée par :

GT- Justice

Niveau de pouvoir :

Fédéral

Catégorie :

Affaires étrangères / Défense / Commerce International

État des lieux :

En considérant que :

1. La Défense souhaite recruter plus de civils car elle est en grand manque d'effectif : 4000 postes à pourvoir cette année¹ .
2. La Défense souhaite mettre en place un encadrement social pour les jeunes.
3. La Ministre de la Défense souhaite donner aux jeunes le sentiment d'être utile au sein de la communauté.
4. Le SUC souhaite développer les potentiels individuels et collectifs au sein de la jeunesse ainsi que l'esprit de solidarité et les relations humaines.
5. La Ministre Dedonder souhaite susciter des vocations au sein de l'armée auprès de la jeunesse.
6. Le service d'utilité collective ne prendra pas la forme d'un service militaire sur base volontaire.
7. La Belgique n'a toujours pas de service citoyen instauré par une norme légale.
8. La loi instaurant le service d'utilité collective prévoit la possibilité d'étendre le champ

d'action de ce service : 300 000 jeunes sont concernés mais seuls 200 places devraient être disponibles et elles ne sont pas spécialement attractives

Motivation de la proposition :

Sachant que :

1. Le Service Citoyen souhaite que la Belgique se mobilise pour des missions d'utilités collectives.
2. Le service que souhaite mettre en place la Ministre de la Défense est semblable à ce que souhaite mettre en place le Service Citoyen.
3. La Défense souhaite offrir aux jeunes la possibilité de découvrir l'armée.
4. La formation mise en place par la défense donnera la possibilités aux jeunes de suivre une carrière en tant que civil ou militaire au sein de l'armée.
5. Le Service Citoyen est un service d'utilité collective.
6. La formation à la fin du service d'utilité collective est une formation certifiée qui sera utile pour d'autres emplois.
7. Le service d'utilité collective serait un bon moyen pour tous les jeunes de découvrir la solidarité et la citoyenneté.

Proposition concrète :

En 3 points clés, le GT justice, défense, sécurité et protection des libertés individuelles appelle à :

- A. Proposons que la Défense collabore activement avec le Service Citoyen.
- B. Proposons qu'une loi instaurant un vrai service citoyen soit adoptée en Belgique pour inscrire le SUC dans un projet encore plus vaste.
- C. Proposons que les jeunes visés par le projet initial de la Ministre garde leurs avantages sociaux comme le SUC le prévoit, mais (en instaurant le SUC dans un service citoyen encadré



Les Jeunes MR proposent l'ouverture du service d'utilité collective aux plus jeunes, dès 16 ans

par l'Etat) qu'en plus de cela tous les jeunes qui feraient le SUC sans être demandeurs d'emploi ou sans disposer du revenu d'intégration sociale bénéficient d'un statut juridique et d'un meilleur encadrement.

[Cliquez ici pour télécharger les sources](#)